



Servez votre communauté EN TOUTE SÉCURITÉ!

**Guide pour les élèves des écoles
secondaires de l'Ontario qui doivent
effectuer 40 heures de service
communautaire**

Les jeunes adultes de moins de 24 ans risquent davantage d'être blessés au travail que tout autre groupe d'âge. Il n'est pas nécessaire que ce travail soit rémunéré. Même en tant que bénévole, tu seras probablement exposé aux types de risques qui ont causé des blessures graves à des jeunes travailleurs de l'Ontario.

NE TE TUE PAS À LA TÂCHE!

Nous voulons tous faire de notre mieux. Nous voulons montrer à nos collègues que nous pouvons assumer les tâches qu'ils nous confient et que nous sommes intelligents (et nous le sommes!). Nous voulons que tout le monde soit satisfait de notre rendement, ceux que nous aidons et ceux qui nous donnent du travail.

Des accidents se produisent, causant parfois des blessures. Elles peuvent être relativement mineures, comme dans le cas de coupures, d'ecchymoses et de foulures. Mais bien trop souvent, les accidents causent des fractures, des dislocations, des brûlures, des commotions ou l'amputation d'un membre. Quelques jeunes travailleurs décèdent même des suites des blessures qu'ils ont subies dans des lieux de travail en Ontario.

UNE BLESSURE SANS IMPORTANCE? PAS DU TOUT! SIGNALE TOUTES LES BLESSURES, même si ...

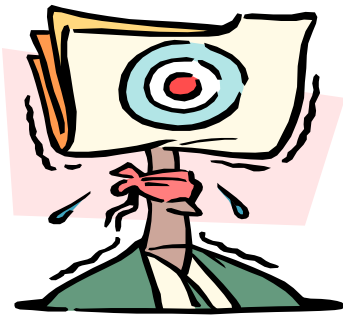
- tu fais du bénévolat chez un parent ou un ami de la famille;
- tu penses que si tu signales les blessures, on te jugera mal;
- tu crois que ce n'est rien;
- tu t'inquiètes de ce que les autres penseront de toi.

FAIT : TU N'ES PAS INVINCIBLE!

TOUS les jeunes croient que rien ne peut leur arriver. Il est fantastique de croire que l'on peut relever tous les défis et s'attaquer à toutes les tâches, sans aucune crainte. Mais, devine quoi? Si tu te coupes, te brûles, te pince ou fais une chute, ça fera mal.

Ton corps est formidable en ce sens qu'il croît et que les petites blessures guérissent, mais il n'est pas parfait. Si tu te casses une jambe, tu risques de souffrir pendant des années. Si tu te casses le cou ou la colonne vertébrale, tu risques de passer le reste de ta vie dans une chaise roulante. Si tu subis un traumatisme crânien, ton cerveau risque de ne jamais fonctionner comme avant. Tout ça peut arriver. C'est arrivé à d'autres jeunes comme toi.

Oublie ça!



À part les règles générales concernant le service communautaire, le ministère de l'Éducation t'interdit, afin de protéger ta sécurité :

- de conduire des véhicules et d'utiliser des outils électriques (souffleuse à neige, tondeuse électrique, malaxeurs et lave-vaisselle dans les cuisines commerciales, taille-haie);
- d'utiliser des échafaudages;
- d'administrer quelque médicament que ce soit ou d'effectuer quelque procédure médicale que ce soit;
- de manipuler des « substances désignées », lesquelles sont réglementées en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). Les substances les plus courantes qui se trouveront peut-être dans ton lieu de travail comprennent le mercure, l'amiante et le plomb.

Une question d'âge

La législation provinciale, sous forme de règlement pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, t'interdit aussi de participer en tant que bénévole à des activités se déroulant :

- sur un chantier de construction ou dans une opération forestière si tu as moins de 16 ans,
- dans une usine ou une cuisine de restaurant si tu as moins de 15 ans,
- dans tout autre lieu de travail industriel, si tu as moins de 14 ans.

Fais le compte!

Peu d'années d'expérience + manque de formation + mauvaise supervision = risque élevé de blessure

QUI aurait pu le savoir? La réponse est TOI!

COMMENT PUIS-JE SAVOIR COMMENT EFFECTUER UN TRAVAIL QUE JE N'AI JAMAIS FAIT AUPARAVANT?

TU NE PEUX PAS ... et ce n'est pas le moment d'essayer ou d'apprendre sur le tas; tu dois demander une formation et une démonstration. N'exécute pas les tâches avant que toi et ton superviseur ne sentiez que tu es prêt à le faire en toute sécurité.

TU es sans doute brillant, ambitieux, enthousiaste et capable, et il est parfois difficile d'admettre que tu ne sais pas faire quelque chose. Est-ce que toi ou un de tes amis pourraient faire un gâteau sans *aucune recette* (combien pourraient faire un gâteau même avec une recette)? Pourrais-tu remplacer la carte maître de ton ordinateur sans aucune connaissance ou sans avoir préalablement lu le manuel d'instructions? Bien sûr que NON et personne ne devrait s'attendre à ce que tu sois capable de le faire.

COMMENT POURRAIS-JE CONNAÎTRE LES DANGERS QUE PRÉSENTE LE TRAVAIL QU'ON M'A ATTRIBUÉ?

Tu ne le pourras pas ... Tu n'es pas clairvoyant. Le travail est nouveau, les règles sont nouvelles, les matières auxquelles tu es exposé sont nouvelles. Tu dois te rappeler que chaque emploi comporte des dangers. La plupart des dangers peuvent être facilement contrôlés, mais tu dois d'abord savoir quels sont ces DANGERS.

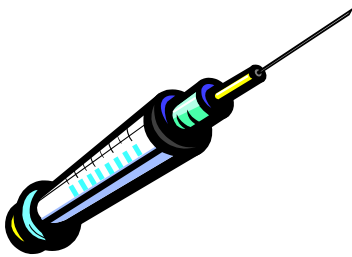
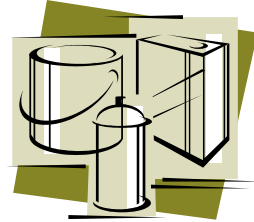
Voici quelques conseils :



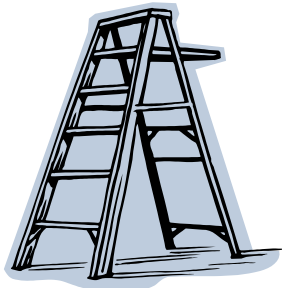
- ÉLOIGNE-TOI des machines en marche chaque fois que possible. L'utilisation de ces machines n'est pas seulement interdite dans le cadre de ton programme de service communautaire, mais c'est également TRÈS dangereux. Le matériel industriel en marche – pas uniquement celui que l'on trouve dans des usines, mais aussi les chariots élévateurs à fourche, les chariots motorisés, les malaxeurs dans une cuisine, les tondeuses et les cisailles nécessitent une formation STRICTE. Ces machines ne sont pas dotées d'un cerveau pour réfléchir. Elles sont censées fonctionner. Tes cheveux ou tes vêtements

peuvent se trouver coincés dans un engrenage, et tu pourrais te blesser gravement aux bras ou aux jambes. Tu peux aussi te pincer les doigts dans une machine et te les faire amputer. Des accidents bien pires peuvent aussi se produire, mais il n'est pas nécessaire de les décrire tous.

- **ÉLOIGNE-TOI** des produits chimiques. Les produits **CHIMIQUES** utilisés dans les lieux de travail sont souvent forts; ils contiennent des ingrédients que l'on ne trouve pas dans les produits de ménage et peuvent causer des blessures graves aux personnes qui les manipulent sans suivre des procédés bien précis. Tu as entendu parler du Système d'information sur les matériaux dangereux utilisés au travail (SIMDUT). Hé bien, c'est là qu'il entre en jeu. Le SIMDUT comporte des exigences spécifiques pour l'étiquetage, la formation des travailleurs et la communication de renseignements en matière de sécurité sur les produits chimiques dangereux et les autres substances. Si tu peux **ÉVITER** de les manipuler, fais-le!



- **ÉVITE** une exposition **BIOLOGIQUE**. Tu peux être exposé à des excréments, du sang ou du crachat, si tu travailles avec des personnes ou dans un laboratoire. Les animaux transportent également des bactéries (germes!) qui peuvent causer des maladies chez l'homme. Si tu dois travailler avec des personnes, des animaux et des objets qui posent un danger biologique, il faut que tu saches comment le faire. L'utilisation de gants en caoutchouc et le lavage soigneux des mains sont des méthodes de travail que les gens exposés à ces dangers doivent apprendre et suivre – chaque jour.
- **ATTENTION** aux **CHUTES** et glissements. Glisser sur les planchers, les escaliers ou toute autre surface semble banal, mais des glissements ou des chutes de hauteurs, même de quelques pieds, ont causé des lésions très graves. Tu peux tomber sur la tête, te casser un bras ou une jambe, ou même pire. En fait, les glissements et les chutes sont l'une des causes principales d'admission aux urgences et l'une des causes les plus communes de blessures au travail. Fais attention aux planchers mouillés, verglacés ou irréguliers. Ne grimpe pour attraper un objet placé au-dessus de ta tête que si tu es muni d'une échelle appropriée, en bon état. Il peut te sembler « assez sûr » de grimper sur des étagères, de te hisser sur un tabouret, des chariots roulants ou des boîtes, mais ce n'est pas le cas. Tu mérites d'utiliser le matériel qui convient.



- **CHACUN EST DIFFÉRENT.** Ce n'est pas parce que quelqu'un d'autre peut soulever ces caisses, que tout le monde peut le faire. Le bénévole, qui souvent est amené à effectuer différentes tâches (comme travailler pour une campagne de collecte d'aliments), doit se limiter au travail qu'il pense être capable d'exécuter. Ce n'est PAS tout le monde qui est physiquement capable de porter des boîtes lourdes ou d'aider des personnes âgées à se lever ou s'asseoir.

Même les emplois les plus simples comportent des DANGERS !

BÉNÉVOLE MÉDICAL : Exemples de dangers : exposition à des dangers biologiques, radiation, planchers mouillés.

TONTE DU GAZON : Requiert l'utilisation d'équipement électrique (à moins d'utiliser une tondeuse manuelle) et est, par conséquent, interdit dans le cadre du programme de service communautaire.

REMPLISSAGE D'ÉTAGÈRES DE BIBLIOTHÈQUE : Lorsque tu dois atteindre les étagères supérieures, il est essentiel d'utiliser un tabouret ou une échelle convenable. Utilise des chariots à roulettes pour déplacer les livres d'un endroit à un autre, en évitant de soulever et de porter des charges lourdes.

TU as besoin d'une stratégie (ou les 12 règles FONDAMENTALES)

1. **Obtiens une formation** – Comment on fait? Pouvez-vous me montrer? À quoi dois-je faire attention?
Apprend comment faire le travail de manière sécuritaire.
Familiarise-toi avec les politiques, les procédures et les règles et suis-les. Sache quoi faire en cas d'urgence.
2. **Sois supervisé** – Serez-vous là pour vérifier si je fais mon travail correctement? Si vous n'êtes pas près de mon lieu de travail et que j'ai une question à poser, à qui devrais-je m'adresser?
3. **Porte l'équipement de protection** – filets pour les cheveux, gants, tabliers, lunettes de sécurité, bouchons d'oreille, ou autre. Renseigne-toi sur la façon de les utiliser et de les porter.

4. **Réfléchis au travail et détermine les risques AVANT de commencer.**
Détermine les pratiques et les situations non sécuritaires et signale-les.
5. **POSE DES QUESTIONS** – Il n'y a pas de question bête; il n'y a que des excuses bêtes lorsqu'on fait quelque chose sans qu'on nous l'ait demandé et sans instructions. **Communique!**
6. **NE FAIS PAS** quelque chose si tu ne connais pas les mesures de précautions à prendre et ne fais pas quelque chose que l'on t'a dit de ne pas faire – c'est une règle qui s'applique à tout le monde! C'est ton superviseur qui prend les décisions. Si des collègues te demandent de faire une activité que l'on t'a dit de ne pas faire ou pour laquelle tu n'as pas reçu de formation, pose d'abord la question à ton superviseur.
7. **RESPECTE les règles** – Chaque stratégie et emploi doit prévoir des règles pour s'assurer que tout le monde respecte les règles, travaille en équipe et vise le même objectif.
8. **SIGNALE à ton superviseur tout danger** qui pourrait causer des blessures, à toi ou à une autre personne. Si tu vois quelqu'un faire quelque chose que tu sais être dangereux, signale-le. L'*auteur* du comportement dangereux n'est pas aussi important que le *comportement* lui-même. Ce n'est pas rapporter, c'est prendre une mesure réfléchie en vue d'éviter des lésions superflues.
9. **SI TU TE BLESSES, signale-le** à ton superviseur et à ta famille, même si la blessure semble mineure. **N'oublie pas** que l'on ne te demande pas de te tuer à la tâche.
10. **PARLE** aux membres de ta famille des tâches que tu dois accomplir, de la formation que tu reçois et de tes préoccupations par rapport à ton travail. **Parfois**, tes parents savent des choses que tu ignores.
11. **SOIS honnête** – Si tu estimes que la tâche qui t'est assignée est au-delà de tes capacités personnelles, fais-le savoir sans attendre à l'employeur. N'accepte pas une responsabilité que tu ne peux pas assumer.
12. **NE PRÉSUME jamais** que tu peux faire quelque chose que tu n'as jamais fait auparavant sans avoir reçu d'instructions ou une supervision. Ne fais jamais plus que ce que l'on te demande sans demander d'abord l'avis de ton superviseur.

TU ES AMBITIEUX, mais tu te trouves aussi en terrain INCONNU. N'entreprend pas un travail que tu ne comprends pas (la méthode d'apprentissage par erreurs et échecs est à éviter ici). Ne prend pas la décision de faire des tâches supplémentaires qu'on ne t'a pas assignées ou pour lesquelles tu n'as pas été formé. Il y a peut-être de bonnes raisons pour ne pas t'avoir assigné ces tâches.

Impressionne-les par ta finesse d'esprit! Trop souvent, nous voulons impressionner par notre rapidité, notre agilité et en tentant de nous débrouiller seul. Hé bien, on peut impressionner par autre chose de mieux. Tu sais que tu as besoin d'instructions et tu sais que tu as besoin d'être supervisé pour garantir que tu peux faire le travail correctement et de manière sécuritaire. On doit te donner des réponses à tes questions. Tu dois savoir.

Poser des questions et retiens bien que toutes les questions sont intelligentes. Seules les excuses sont bêtes : « Si seulement je le savais avant de commencer. Je ne savais pas! Personne ne me l'a dit. »

Assez, c'est assez!

Voyons les choses en face. Avec l'école, les devoirs, les responsabilités à la maison, le travail, la vie sociale et tout le reste, la fatigue s'accumule. Le fait d'être fatigué et d'être moins attentif augmente le risque de blessure. Il faut équilibrer les choses pour s'assurer que ton bien-être passe en premier lieu. Choisis des heures de bénévolat qui ne sont pas en conflit avec tes autres responsabilités et pendant lesquelles tu es le plus alerte.



Ta santé et ta sécurité sont plus importantes que n'importe quel travail, rémunéré ou non.

SOIS VIGILANT! Garde les yeux ouverts et fais connaître ton opinion.

TU es important! En revanche, aucun emploi n'est assez important pour que tu perdes un bras, une jambe ou la vie.

Tu apprends! TU ne peux pas savoir comment faire des choses que tu n'as jamais faites auparavant – IL N'Y A PAS DE QUESTION STUPIDE!

Tu dois te protéger!

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la santé et la sécurité au travail :

<http://www.travailleuraviseontario.gov.on.ca>

<http://www.yworker.com>

<http://www.ccohs.ca>

<http://www.gov.on.ca/LAB/stu/studentf.htm>

http://www.canoshweb.org/en/young_workers.html

Ligne de prévention de la CSPAAT : 1 800 663-6639